



Fiche de Données de Sécurité GEMVAR H/C CAT. S.G. VARNISH



1. Identification

Nom du produit	GEMVAR H/C CAT. S.G. VARNISH
Code du produit	550-0011
Autres moyens d'identification	N.Dis.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Télé. 1-405-262-9310 http://www.gemini-coatings.com/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (français & anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche de données de sécurité : EMI 800-510-8510

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide et vapeurs très inflammables. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012	
	Liquides inflammables (Catégorie 2) Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2) Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1) Sensibilisation respiratoire (Catégories 1) Sensibilisation cutanée (Catégories 1) Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1) Cancérogénicité (Catégories 1) Toxicité pour la reproduction (Catégories 1) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2) Danger par aspiration (Catégorie 1)
DANGER	
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables	

H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H350 : Peut provoquer le cancer
H340 : Peut induire des anomalies génétiques
H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P284 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311 : En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	10 - 30 %
Toluène	108-88-3	10 - 30 %
Alcool butylique normal	71-36-3	7 - 13 %
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	7 - 13 %
Éther monométhyle de propylène glycol	107-98-2	5 - 10 %
Xylène	1330-20-7	5 - 10 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	3 - 7 %
Acétate butyrate de cellulose	9004-36-8	3 - 7 %

Alcool isobutylique	78-83-1	1 - 5 %
Éther monopropylique de l'éthylène glycol	2807-30-9	1 - 5 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.5 - 1.5 %
Formaldéhyde	50-00-0	0.1 - 1 %
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	0.1 - 1 %
Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.		

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Peut provoquer des maux de tête, de la somnolence ou des vertiges. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO2). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	5 à 30°C (41 à 86°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Alcool éthylique : 3300 ppm. Toluène : 500 ppm. Alcool butylique normal : 1400 ppm. Xylènes : 900 ppm. Acétate de butyle normal : 1700 ppm. Alcool isobutylique : 1600 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm. Formaldéhyde : 20 ppm. Butoxy-2 éthanol : 700 ppm.		
Alcool éthylique (Éthanol)	VECD	1000 ppm	ACGIH , BC, ON, RSST
Toluène	VEMP (8h)	20 ppm	ACGIH , BC, ON
		50 ppm	188 mg/m ³ RSST (Pc)
Alcool butylique normal	Plafond	30 ppm	BC
		50 ppm	152 mg/m ³ RSST (Pc, RP)
		VEMP (8h)	15 ppm BC
Xylène	VECD	20 ppm	ACGIH , ON
		150 ppm	ACGIH , BC, ON

		150 ppm	651 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	435 mg/m ³	RSST
Éther monométhyle de propylène glycol	VECD	75 ppm		BC
		100 ppm		ACGIH
		150 ppm		ON
	VEMP (8h)	150 ppm	553 mg/m ³	RSST
		50 ppm		ACGIH , BC
		100 ppm		ON
Acétate de butyle normal	VECD	100 ppm	369 mg/m ³	RSST
		150 ppm		ACGIH , RSST
		200 ppm		ON
	VEMP (8h)	20 ppm		BC
		50 ppm		ACGIH , RSST
		150 ppm		ON
Éther monopropylique de l'éthylène glycol	VEMP (8h)	25 ppm	110 mg/m ³	ON
Alcool isobutylique	VEMP (8h)	50 ppm		ACGIH , BC, ON
		50 ppm	152 mg/m ³	RSST
Éthylbenzène	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON, RSST
Butoxy-2 éthanol	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON, RSST
Formaldéhyde	Plafond	0.3 ppm	0.37 mg/m ³	ACGIH
		1 ppm		BC
		1.5 ppm		ON
		2 ppm	3 mg/m ³	RSST (C2, EM, RP)
	VECD	1 ppm		ON
	VEMP (8h)	0.3 ppm		BC

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
--	--

Mesures de protection individuelle

Yeux	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux et/ou le visage, porter des lunettes anti-éclaboussures et/ou un écran facial.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Coloré	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	De solvant	Point d'éclair	4 °C (39.2 °F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	287 °C (548.6 °F)
pH	N.Dis.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	78 à 141 °C (172.4 à 285.8 °F)	Densité relative	0.9402 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% en poids de volatilité	65.4885%	Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	612.9005 g/L	% Volume volatil (COV)	73.0388%
COV (lbs/gal)	5.1148 lb/gal	% Poids volatil (COV)	65.3300%
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réactivité anticipée.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les décharges statiques. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Alcool éthylique (Éthanol)	Ingestion 7060 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 39 mg/l/4h	Souris	CL50
		Peau 20000 mg/kg	Lapin	DL50
	Toluène	Ingestion 5600 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 30.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 12600 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool butylique normal	Ingestion 790 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 24.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 3400 mg/kg	Lapin	DL50
	Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Éther monométhyle de propylène glycol	Ingestion 6600 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 36.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 13000 mg/kg	Lapin	DL50
	Xylène	Ingestion 3523 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 27.6 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 3200 mg/kg	Lapin	DL50
	Acétate butyrate de cellulose	Ingestion >3200 mg/kg	Rat	DL50
		Peau >1000 mg/kg	Cochon d'inde	DL50
	Acétate de butyle normal	Ingestion 10768 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >32.5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >17600 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool isobutylique	Ingestion 2460 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 19.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 3400 mg/kg	Lapin	DL50
	Éther monopropyle de l'éthylène glycol	Ingestion 3089 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >11.13 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 1300 mg/kg	Lapin	DL50
		870 mg/kg	Rat	DL50
	Éthylbenzène	Ingestion 3500 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation 17.3 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau 15380 mg/kg	Lapin	DL50	
Butoxy-2 éthanol	Ingestion 560 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation 2.38 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau 400 mg/kg	Lapin	DL50	
	>2000 mg/kg	Rat	DL50	
	>2000 mg/kg	Cochon d'inde	DL50	
Formaldéhyde	Ingestion 42 mg/kg	Souris	DL50	
	Inhalation 250 ppm/4h	Rat	CL50	
	414 ppm/4h	Souris	CL50	
	Peau 270 mg/kg	Lapin	DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.			
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à corrosif.		
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.		


Voie respiratoire	L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée et répétée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux poumons et au système hématopoïétique (formation du sang). De nombreuses études chez les peintres suggèrent que l'exposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central.	
Voie orale	L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, des vertiges, de la diarrhée et des vomissements. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut causer une réaction allergique respiratoire et cutanée. Les solutions aqueuses de formaldéhyde (CAS no 50-00-0) causent de la sensibilisation cutanée. Cependant, le formaldéhyde ne cause pas de sensibilisation cutanée lorsqu'il se trouve sous forme gazeuse. Le formaldéhyde (CAS no 50-00-0) peut provoquer des crises d'asthme à cause d'une sensibilisation allergique des voies respiratoires.	
Classification CIRC / NTP	Nom chimique	CIRC NTP
	Alcool éthylique (Éthanol)	- -
	Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	- -
	Éther monométhyle de propylène glycol	- -
	Xylène	- -
	Acétate de butyle normal	- -
	Alcool isobutylique	- -
	Éther monopropylique de l'éthylène glycol	- -
	Éthylbenzène	2B -
	Formaldéhyde	1 K
	CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.	
Cancérogénicité	Contient des substances pouvant causer le cancer. Contient des traces (>0.1%) de formaldéhyde (CAS no 50-00-0) lequel est classifié cancérogène chez l'humain (CIRC, groupe 1). L'éthylbenzène est cancérogène pour l'animal et possiblement cancérogène pour l'humain. Il existe des preuves suffisantes de la cancérogénicité des boissons alcoolisées (Éthanol) chez les humains (CIRC). L'apparition de tumeurs malignes de la cavité buccale, du pharynx, du larynx, de l'oesophage, du foie, du sein et colorectal est causalement liée à la consommation excessive de boissons alcoolisées.	
Mutagène	Contient un ingrédient potentiellement mutagène. Le formaldéhyde (CAS no 50-00-0) a démontré des résultats positifs de mutagénicité selon des tests avec des cellules somatiques in vivo (SIDS).	
Toxicité sur la reproduction	Le toluène (CAS no 108-88-3) présente un risque embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'humain (US EPA, 2005). L'exposition excessive au xylène (CAS no 1330-20-7) peut affecter le développement du fœtus chez les animaux de laboratoire par inhalation pendant la grossesse. Des malformations majeures ont été rapportées chez les bébés nés de femmes qui avaient travaillé avec des peintures à base de solvants (peintures à base d'huile) pendant la grossesse. Par conséquent, l'exposition à long terme aux peintures à base de solvants qui peut survenir dans la vie professionnelle peut affecter le développement du bébé (American Journal of Industrial Medicine, 1980).	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système nerveux central.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles -	Le système nerveux central, les organes auditifs, les reins, le foie.	

	exposition répétée
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques


Toxicité écologique	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	13400 mg/L; 96 h (CAS no 64-17-5)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	9268 mg/L; 48 h (CAS no 64-17-5)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	5.8 mg/L; 96 h (CAS no 108-88-3)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	5.46-9.83 mg/L; 48 h (CAS no 108-88-3)
	Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50	1376 mg/L; 96 h (CAS no 71-36-3) OEDC 203
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1983 mg/L; 48 h (CAS no 71-36-3)
	Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50	20800 mg/L; 96 h (CAS no 107-98-2)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	23300 mg/L; 48 h (CAS no 107-98-2)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	13.5-17.3 mg/L; 96 h (CAS no 1330-20-7)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	3.82 mg/L; 48 h (CAS no 1330-20-7)
	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	18 mg/L; 96 h (CAS no 123-86-4)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	44 mg/L; 48 h (CAS no 123-86-4)
	Poisson - Pimephales Promelas	CL50	1370-1670 mg/L; 96 h (CAS no 78-83-1)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1300 mg/L; 48 h (CAS no 78-83-1)
	Poisson - Pimephales Promelas	CL50	20800 mg/L; 96 h (CAS no 2807-30-9)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	23300 mg/L; 48 h (CAS no 2807-30-9)
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.		
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).		
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K _{ow} de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log K _{ow} de >3 et/ou FBC >500).		
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. De plus, certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée à faible dans le sol.		
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.		

13. Données sur l'élimination


	Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Les résidus et les contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si
--	------------------	--

nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	II
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	
	<p>HMIS</p> <p>● Health ● Flammability ● Reactivity ○ Protective Equipment</p> <p>NFPA</p> 

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2022-07-26
Version	02
Autres informations	<p>- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <p>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com</p> <p>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr</p>

- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>
- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov>
- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <http://www.inchem.org>
- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx>
- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov>
DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2014-04-14.
CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :
sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.